



2020

RAPPORT ANNUEL

Assainissement Non Collectif



S.I.A.E.P.A. DU CUBZADAIS-FRONSADAIS

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et son décret d'application du 3 juin 1994 donnent des compétences et des obligations nouvelles aux communes en matière d'assainissement non collectif. Depuis cette loi, les communes ont l'obligation de mettre en place un service chargé d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Les 3 Communautés de communes (32 communes) appartenant au Cubzadai-Fronsadai, ne disposant pas, pour la plupart, des moyens humains et techniques pour assurer l'exercice des missions de ce service, ont décidé de transférer cette compétence au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAI-FRONSADAI.

Les prestations du S.P.A.N.C. ont donc débuté le 1^{er} Janvier 2004 sur l'ensemble du territoire syndical, concernant environ 9.300 installations d'assainissement non collectif.

La nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 Décembre 2006 ainsi que l'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, concernant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, renforcent ces missions

Le service qui est délégué à un prestataire, la SOGEDO, comporte diverses prestations :

- L'instruction des dossiers de permis de construire et de réhabilitation ainsi que le contrôle de conformité des installations neuves,
- Le contrôle périodique des installations existantes d'Assainissement Non Collectif.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

En 2020, **9317 abonnés** sont concernés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (soit environ 20 500 habitants), contre 9357 en 2019.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif sur le territoire syndical est de **120** et se décompose comme suit :

- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (20 pts) ;
- Application d'un règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif approuvé par une délibération (20 pts) ;
- Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (30 pts) ;
- Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (30 pts).
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (20 pts)

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

➤ Redevance

Pour l'année 2020, la redevance Assainissement Non Collectif est de **15,00€ HT par an**.

➤ Facturation dans le cadre de ventes immobilières

Afin de maintenir son équilibre budgétaire, le conseil syndical a décidé de facturer le diagnostic des installations dans le cadre des ventes immobilières au prix de prix de **140 € HT** (*délibération n°2011/13 du 04/02/2011*).

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif pour l'année 2020 est de :

- **93%** pour les installations neuves ou réhabilitées ;
- **57%** pour les installations existantes.

Le taux de conformité est le pourcentage d'installations contrôlées par le SPANC depuis le début de son activité et considérées comme conformes ou conformes sous réserves de quelques travaux de remise en état ou d'entretien.

TAUX DE CONFORMITE (%)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Installations neuves	95	97	94	96	94	93*
Installations existantes	46	50	52	60	57	57

Les pourcentages de conformité restent stables.

* : Les installations neuves non conformes sont principales dues à des filières recouvertes (oubli du propriétaire ou de l'entreprise de prévenir SOGEDO avant de recouvrir le chantier).

4. OPERATIONS REALISEES SUR 2020 :

a) Instructions des réalisations et des réhabilitations :

➤ Avis sur les projets

233 dossiers de réalisation ou de réhabilitation ont été instruits pour l'année 2020.

46% des dossiers (107 ANC) sont des réhabilitations.

Les dossiers se répartissent comme suit :

COMMUNES	Nombre total de dossiers	Nombre de réhabilitations
Asques	4	2
Cadillac-en-Fronsadais	-	-
Cavignac	7	1
Cézac	20	11
Cubnezais	22	9
Cubzac les Ponts	13	1
Fronsac	10	9
Galgon	24	8
Gauriaguet	6	2
La Lande de Fronsac	4	1
La Rivière	-	-
Lugon et l'Île du Carney	1	0
Marcenais	2	1
Marsas	4	3
Mouillac	1	1
Périssac	10	9
Peujard	4	2
Prignac et Marcamps	8	6
Saillans	4	3
Saint Aignan	2	1
Saint André de Cubzac	10	10
Saint Genes de Fronsac	11	1
Saint Germain la Rivière	1	0
Saint Gervais	5	4
Saint Laurent d'Arce	16	5
Saint Michel de Fronsac	1	0
Saint Romain la Virvée	1	1
Tarnès	3	2
Val de Virvée	37	13
Vérac	1	-
Villegouge	1	1
Virzac	-	-
Total	233	107

➤ Contrôles de conformité

184 installations neuves ont été contrôlées au cours de l'année 2020, qui se répartissent comme suit :

	Filière conforme	Filière non conforme	Nombre de contrôles
Asques	1		1
Cadillac-en-Fronsadais			0
Cavignac	5		5
Cézac	15		15
Cubnezais	5		5
Cubzac les Ponts	6		6
Fronsac	9		9
Galgon	15	1	16
Gauriaguet	6		6
La Lande de Fronsac	2		2
La Rivière			0
Lugon et l'Île du Carney			0
Marcenais	6	1	7
Marsas	7		7
Mouillac	1		1
Périssac	4		4
Peujard	2		2
Prignac et Marcamps	6	1	7
Saillans	2		2
Saint-Aignan	2		2
Saint André de Cubzac	14	1	15
Saint Genes de Fronsac	22		22
Saint Germain la Rivière	0		0
Saint Gervais	5		5
Saint Laurent d'Arce	6	1	7
Saint Michel de Fronsac	3		3
Saint Romain la Virvée			0
Tarnès	2		2
Val de Virvée	22	4	26
Vérac	5		5
Villegouge	2		2
Virsac			0
Total 2020	175	9	184

b) Contrôles de Bon Fonctionnement et d'Entretien des installations existantes

➤ Communes faisant l'objet de la campagne de visites périodiques

En 2020, la campagne de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien a été menée sur 4 communes du territoire syndical.

Sur ces communes, **998 contrôles** d'installations d'Assainissement Non Collectif ont été effectués dans le cadre de visites périodiques. L'état de fonctionnement de ces filières existantes se répartit comme suit :

	Total	Filière complète	Non accessible-Non vérifiable	Non conforme	Non conforme-Défaut de sécurité sanitaire	Pourcentage(%) Non conforme-Défaut de sécurité sanitaire
La Lande de Fronsac	371	161	65	65	80	<u>22%</u>
Cadillac en Fronsadais	22	4	6	5	7	<u>32%</u>
Lugon et l'Île du Carney	101	23	25	10	43	43%
Val de Virvée	504	222	116	83	84	17%
Total	998	410	212	163	214	-
Pourcentage (%)	100%	41%	21%	16%	21%	-

Le pourcentage d'installations non conformes présentant des risques sanitaires est très important sur les communes de La Lande de Fronsac, Cadillac en Fronsadais et particulièrement sur Lugon et l'Île du Carney. Une campagne d'incitation à la réhabilitation menée conjointement avec les mairies concernées sera programmée début 2021.

Explication des différents états de filière :

- **Filière complète** : L'installation d'assainissement non collectif présentant un traitement primaire et secondaire accessibles et en bon état de fonctionnement.
- **Non accessible / Non vérifiable** : Les éléments présentés lors de la visite de contrôle n'ont pas permis de déterminer la filière d'assainissement en place ni de juger de son taux de conformité.
- **Non conforme** : Une partie au moins de l'installation ne respecte pas toutes les étapes de l'assainissement non collectif. Par exemple si les eaux prétraitées sont rejetées directement au fossé ou bien si les tranchées d'épandage sont connectées à un fossé.
- **Non conforme /Défaut de sécurité sanitaire** : Filière présentant des problèmes majeurs comme des défauts de structure des ouvrages ou des rejets d'eaux non traitées en surface ou en sous-sol (puits perdu), des dysfonctionnements importants entraînant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

NB : **238 installations n'ont pu être contrôlées en raison de l'absence des propriétaires soit 18%**. Ces derniers seront relancés ultérieurement.

➤ **16 contrôles ont été demandés par les Mairies ou les particuliers en 2020.**

Les demandes des particuliers sont généralement dans le cadre d'une demande d'aide à la réhabilitation auprès du Département de la Gironde (soumis à conditions de ressources). Sur l'année 2020, 6 dossiers ont été subventionnés par le Département de la Gironde.

Les demandes des mairies font souvent suite à une plainte de voisinage.

Le tableau suivant représente l'état de fonctionnement des différentes installations contrôlées :

	Total	Filière complète	Non accessible- Non vérifiable	Non conforme	Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire
Cubnezais	1				1
Fronsac	2		1		1
Périssac	1			1	
Saillans	4	3		1	
Saint Gervais	1		1		
Saint Laurent d'Arce	3			2	1
Saint Michel de Fronsac	1				1
Val de Virvée	3			1	2
Total	16	3	2	5	6

➤ **163 contrôles** ont été réalisés dans le cadre de **ventes immobilières** :

	Total	Filière complète	Non conforme	Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire
Asques	-			
Cadillac	1			1
Cavignac	1			1
Cézac	23	11	3	9
Cubnezais	1		1	5
Cubzac les Ponts	2	2		
Fronsac	6	1	2	3
Galgon	4	1	2	1
Gauriaguet	-			
La Lande de Fronsac	-			
La Rivière	1			1
Lugon et l'Île du Carney	2	1	1	
Marcenais	5	2	3	
Marsas	2	1		1
Mouillac	-			
Périssac	6	3	3	
Peujard	-			
Prignac et Marcamps	7	2	4	1
Saillans	2			2
Saint Aignan	1		1	
Saint André de Cubzac	34	19	9	4
Saint Genès de Fronsac	10	7	2	1
Saint Germain la Rivière	6	4	2	
Saint Gervais	8	1	2	5
Saint Laurent d'Arce	10	2	5	3
Saint Michel de Fronsac	4	2	1	1
Saint Romain la Virvée	2	2		
Tarnès	1		1	
Val de Virvée	16	6	6	4
Vérac	-			
Villegouge	2		1	1
Virzac	1	1		
Total	163	70	54	39
Pourcentage (%)	100 %	43 %	33 %	24 %

4 OPERATIONS PREVUES POUR 2021 :

200 dossiers de permis de construire et de réhabilitations sont prévus pour 2021.

En 2021, **1500 contrôles** de bon fonctionnement des dispositifs sont prévus.

L'année 2021 sera marquée par la fin des travaux du 3^{ème} programme de réhabilitation d'assainissements non collectifs polluants. 19 dispositifs d'Assainissements non collectifs seront réhabilités.